



DOSSIER

LES EPI

SOMMAIRE

Sécurité collective et individuelle	2
Les types d'équipements	3
Protection de la tête et des oreilles.....	3
Protection des voies respiratoires.....	4
Protection des yeux et du visage	5
Protection des mains	6
Protection des pieds	8
Protection du corps	9
Sécurité anti-chute en hauteur	11

UN BESOIN, UN CONSEIL ?
NOS ÉQUIPES SONT À VOTRE DISPOSITION

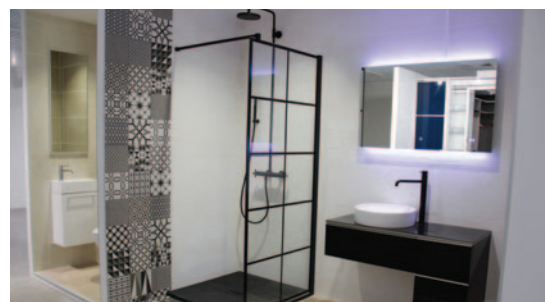
ACTUALITÉ

L'AGENCE DE MONTAUROUX ÉLARGIT SON OFFRE AVEC L'OUVERTURE D'UNE SALLE EXPOSITION DE 400 M²



Depuis plusieurs mois, nos équipes préparent au sein d'un nouvel espace d'exposition, notre offre d'aménagement intérieur : cuisines, salles de bain, rangements... cet espace présente des solutions décoratives, créatives, fonctionnelles et techniques. Notre nouvelle salle d'exposition s'inscrit à la pointe de la tendance et de la technicité.

Ces 400 m² sont complétés par 180 m² d'extérieur : dalles, pierre et autres matériaux pour aménager jardins et terrasses.



SHOWROOM MONTAUROUX

Contact

D562 - 8344 Montauroux
T. 04 94 39 01 30

Aménagement intérieur 400 m²

- Carrelage • Parquets
- Salles de bain •
- Cuisines
- Dressings • Verrières
- Portes • Robinetterie
- Accessoires...

Aménagement extérieur 180 m²



L'exercice d'activités professionnelles dans le bâtiment présente des risques très variés qu'il est essentiel d'anticiper : exposition cutanée (chaleur, agents chimiques), exposition respiratoire, risques physiques (bruit, écrasement, chocs etc...)

La notion de "risque professionnel" peut être définie comme l'ensemble de ces menaces qui pèsent sur la santé des salariés et artisans dans le cadre de leur activité professionnelle. Elles peuvent se traduire par un accident ou par une maladie dite "professionnelle".

La polyvalence des tâches dans les petites et moyennes entreprises peut également multiplier les risques dans le travail, les favoriser et donc les rendre plus difficile à anticiper.

SÉCURITÉ COLLECTIVE

La prévention des risques professionnels, c'est donc la totalité des dispositions à mettre en œuvre afin de préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail et tendre au bien-être au travail.

Il s'agit donc d'un enjeu majeur pour les entreprises.

Focus N°1

LES 9 GRANDS PRINCIPES GÉNÉRAUX

qui régissent l'organisation de la prévention (L412-2 du Code du Travail)

- Éviter les risques, c'est supprimer le danger ou l'exposition au danger
- Évaluer les risques, c'est apprécier l'exposition au danger
- Combattre les risques à la source,
- C'est intégrer la prévention en amont
- Adapter le travail à l'homme afin de réduire les effets du travail sur la santé
- Tenir compte de l'évolution de la technique pour adapter la prévention
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective et n'utiliser les EPI qu'en complément
- Donner des instructions appropriées aux salariés.

Si la responsabilité de la sécurité collective est du ressort de l'employeur, il incombe au salarié et à tout professionnel d'être vigilant au respect des consignes de sécurité et au port des équipements de protection individuelle proposés.

SÉCURITÉ INDIVIDUELLE EPI

Aux mesures de protection collective, des bonnes pratiques et des gestes professionnels appropriés, s'ajoutent le port impératif d'EPI.

"Les équipements de protection Individuelle sont des dispositifs ou des moyens, portés par une personne, qui devra la protéger contre un ou plusieurs risques qui peuvent menacer sa sécurité ou sa santé principalement au travail". Cette définition est apportée par le règlement (UE) 2016/425 du Parlement Européen et du Conseil. C'est l'employeur qui doit prendre les mesures afin d'assurer la sécurité des travailleurs, y compris temporaires, ce qui entraîne des actions de prévention et l'organisation des moyens adaptés.

L'employeur fournit les EPI et s'assure de leur bon entretien ainsi que de leur remplacement quand c'est nécessaire. De la même façon il doit veiller à la bonne formation et à l'utilisation de ces équipements. Enfin, il vérifie la conformité et le marquage CE qui est obligatoire sur les EPI à la vente.

En contrepartie, les salariés sont tenus de se conformer aux instructions qui leurs sont données. Le port d'EPI représente parfois une contrainte (gêne dans le travail, inconfort, aspect esthétique défavorable, sous-évaluation des risques) c'est

pourquoi il est essentiel d'impliquer les salariés en amont dans le choix d'une protection la plus adaptée à leur tâche.

Il est important de dire que l'absence de port d'EPI reste aujourd'hui une des principales causes d'accident du travail et la gêne qu'il occasionne est très souvent la première des raisons invoquées à cette absence.

Au-delà seulement des questions de sécurité, le confort et l'hygiène, mais aussi la forme et l'aspect de l'équipement jouent un rôle dans son acceptation. On recherchera donc toujours des solutions de compromis. L'entreprise devra former et informer son personnel ; cette phase indispensable permettra au salarié d'utiliser son matériel en parfaite connaissance.

En résumé : il ne sert à rien d'obliger quelqu'un à porter un équipement de protection individuelle parce que la loi l'exige. Il doit connaître les risques contre lesquels celui-ci le protège, ses conditions d'utilisation, les consignes données pour son stockage et enfin son entretien.

L'enjeu c'est tout simplement sauvegarder sa santé, sa sécurité et donc sa vie.

Focus N°2

CLASSEMENT DES EPI EN FONCTION DU NIVEAU DE PROTECTION

CATÉGORIES	RISQUE	CERTIFICATION	MARQUAGE	EXEMPLES
I	Mineur	Auto certification	CE	Lunettes de soleil Gants de jardinage Vêtements de pluie...
II	Spécifique	Examen CE de type*	CE	Protecteurs auditifs Protecteurs oculaires Chaussures de sécurité Gants...
III	Majeur (grave) Risque mortel	Examen CE de type * et contrôle qualité en production	CE	Harnais anti chute Appareil de protection respiratoire...

* La procédure dite "examen CE de type" est la procédure par laquelle un organisme habilité constate et atteste qu'un modèle de machine visée au 1° de l'article R. 233-83, de composant de sécurité visé à l'article R. 233-83-2 ou d'équipement de protection individuelle visé à l'article R. 233-83-3, soumis à ladite procédure, satisfait aux règles techniques le concernant.

LES TYPES D'ÉQUIPEMENT

PROTECTION DE LA TÊTE



PAR EPI DE LA TÊTE,
on comprend :
les casques, casquettes et les cagoules.

Principaux risques pour la tête : chutes d'objet, heurts, chocs thermiques (chaud et froid), intempéries et poussière, chocs électriques, projections de liquides ou d'éclats solides.
Le nombre d'accidents du travail avec arrêt du fait d'un traumatisme à la tête représente 4% du total et 10% des décès. C'est donc un risque de fréquence mortelle élevé qui doit être bien pris en compte.

LES CASQUES

Ils doivent avoir un double rôle d'anti-pénétration et d'amortisseur.



Un casque de sécurité se compose d'une calotte et d'une coiffe.

La **calotte** légère et étanche protège contre les chutes, la **coiffe** maintient la calotte et fait office d'amortisseur. Elle permet à l'air de circuler librement.

Les casques peuvent comporter une visière.



CASQUE DE CHANTIER PELTOR (Réf. 129110)
Léger, résistant, modulable • Ventilé • Harnais à crémaillère • Système Uvicator™, exclusivité 3M™. Pastille rouge indicateur de dégradation du casque (lorsque blanche, le changement du casque devient impératif.)



CASQUE VISIOCEANIC BLANC (Réf. 135526)
Confort maxi • Garniture frontale de 37 cm • Harnais avec 6 points d'ancrage • Lunette de protection incolore, anti-UV et anti-chocs • Durée de vie de 5 ans • Date de fabrication mentionnée sous la visière.



CASQUE "OCÉANIC" JAUNE FLUO (Réf. 156440)
version jaune fluo • Plus de visibilité • Plus de sécurité.



CASQUE DE CHANTIER OCÉANIC (Réf. 004092)
Confort maxi • Réglable par molette crantée • Coiffe textile • Durée de vie de 5 ans, date de fabrication mentionnée sous la visière • Existe dans d'autres coloris.

La norme EN 397

Règlements ces exigences générales pour les casques de protection.

Elle garantit :

- L'absorption des chocs jusqu'à 5KN
- Les critères d'ancrage et de largeur de jugulaire
- La surface d'aération
- La hauteur de port
- La durée de vie est précisée par le fabricant.



DURÉE DE VIE D'UN CASQUE

La durée de vie d'un casque est indiquée dans la notice à l'intérieur du casque. Le contrôle de la date de fabrication s'effectue par la gravure sous la visière (trimestre et année).

LES CASQUETTES ANTI-HEURT

Elles sont destinées à une utilisation en intérieur. Elles ne protègent pas contre les chutes.



CASQUETTE ANTI-HEURT MARINE (Réf. 121694)
Munie d'une coque en plastique contre les heurts • pas contre les chutes d'objet • Protection limitée • Durée de vie 2 à 3 ans (recommandation)

La norme NF EN 812

régit les casquettes de protection

PROTECTION DES OREILLES 3M



On a souvent tendance à négliger le bruit dans l'activité professionnelle qui occasionne pourtant des dégâts irréversibles. Pour cela il convient toujours de porter des protections individuelles contre le bruit (PICB) lorsqu'il est impossible de le réduire à un poste de travail afin d'apporter une protection acoustique satisfaisante et une gêne minimale au porteur. En revanche, il est important d'adapter sa protection au bruit réel afin d'éviter une surprotection qui serait dangereuse pour la sécurité (notamment dans les déplacements).



• Protection auditive PELTOR X1A (Réf. 142957)
pour un port long - Grand confort - SNR 27dB.



• Protection auditive PELTOR PROTAC III (Réf. 149771)
Protection active électronique - Filtre les sons dangereux au-delà de 82dB - Connexion téléphone - Grand confort - SNR 26dB.



• Coquille anti-bruit serre-tête SNR 27DB (Réf. 129103)
Ultra légère, confortable, utilisation prolongée et étanche - Travaux de courte ou longue durée - Bonne atténuation, en particulier sur des plages de fréquences hautes - Norme : EN 352-1:1993.



• Coquille anti-bruit avec attache SNR31DB (Réf. 157159)
Version attache pour une fixation directe sur casque anti-choc - Niveau de protection : SNR 31 dB.

RÈGLEMENTATION

Il existe plusieurs types de bruits qui se différencient en fonction de leur fréquence (exprimés en hertz (Hz), et de l'intensité du son (exprimé en décibel dB). Pour un niveau compris entre 85 dB(A) niveau quotidien d'exposition et 135 dB niveau de pression acoustique de crête, la mise à disposition des protections est obligatoire. Le seuil de douleur est compris entre 120 et 140 dB (décollage d'un avion à réaction).

Dans les différentes classifications des protecteurs auditifs, il est fourni la valeur du SNR (Signal to Noise Ratio) qui correspond à l'indice global d'affaiblissement du bruit qui dépasse rarement les 32 dB. Cette valeur est souvent accompagnée de 3 valeurs d'atténuation (H,M et L) qui permettent de mieux tenir compte du bruit réel.

H : Fréquences Hautes (aigus) - M : Moyennes Fréquences - L : Basses Fréquences (graves).

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS

CASQUES ANTI-BRUIT TRÈS EFFICACES

Les coquilles d'oreille sont reliées par un arceau ou sont adaptables sur les casques de protection.

LES BOUCHONS D'OREILLES

Recommandés pour un port en continu, à usage unique ou réutilisables.



BOUCHONS D'OREILLES (Réf. 003795)
Mousse PU souple. Atténuation moyenne au bruit 36 dB • Conformes à la directive européenne.



SACHET 1 PAIRE BOUCHONS (Réf. 129101)
Petits bouchons préformés et réutilisable • Mousse PU souple avec cordon • Atténuation moyenne au bruit 36 dB • Conformes à la directive européenne • Livré en boîte plastique

La norme NF EN 352

régit les protecteurs individuels contre le bruit (PICB)

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES 3M



Pour se protéger des poussières, des vapeurs (hydrocarbures, solvants) ou encore du gaz, le travailleur devra recourir à un masque de protection respiratoire. Le choix du masque dépendra de la nature du travail effectué, de la durée d'exposition, des caractéristiques des différentes substances intervenantes.

CLASSEMENT DES PARTICULES EN 3 CATÉGORIES

- GÊNANTES SIMPLES POUSSIÈRES
- NOCIVES PARTICULES FIBROGÈNES (inflammatoires) mais non toxiques
- TOXIQUES PARTICULES FIBROGÈNES ET TOXIQUES.

LES TYPES D'EPI DES VOIES RESPIRATOIRES

- LES APPAREILS FILTRANTS appareils jetables ou réutilisables
Ils épurent l'air ambiant contaminé par l'intermédiaire d'un filtre (pièce faciale filtrante). À ventilation libre et à ventilation assistée.
- LES APPAREILS ISOLANTS autonomes ou non autonomes.



BIEN CHOISIR SA PROTECTION RESPIRATOIRE, LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PROTECTION

LES FILTRES ANTI-POUSSIÈRES

NIVEAUX DE PROTECTION		NIVEAUX DE PERFORMANCE	EFFICACITÉ
	FFP1	Au moins 78% des particules sont filtrées	Efficacité relativement faible (protection contre les particules inertes)
	FFP2	92% des particules sont filtrées	Bon niveau de protection (efficace contre les poussières irritantes)
	FFP3	98% des particules sont filtrées	Haute efficacité (protection contre les particules nocives)

LES FILTRES ANTI-GAZ

NIVEAUX DE PROTECTION	TYPES DE PROTECTION	PROTECTION CONTRE
	A	Colles néoprènes, colles méthacrylates, white spirit, résines polyester et époxy, vernis, peintures solvantées ou aqueuses, laques
	B	Gaz et vapeurs inorganiques (sauf CO), chlore, eau de javel et produits chlorés
	E	Vapeurs et gaz acides, acide chlorydrique, dioxyde de soufre SO2, acide sulfurique
	K	Ammoniac et dérivés organiques aminés

AUTRES DÉCRYPTAGES SUR LES MASQUES ANTI-POUSSIÈRES

LETTRES	SIGNIFICATION
FFP	Pièce faciale filtrante
R	Masque réutilisable
NR	Masque non réutilisable, usage unique
D	Test de colmatage la poussière de dolomie. Les masques ont passé ce test avec succès. Une résistance respiratoire moindre plus longtemps

LES MASQUES JETABLES 3M SONT CONFORMES À LA NORME EN 149 : 2001+A1 : 2009

Demi-masques filtrant contre les particules solides et les particules liquides non volatiles uniquement.

SELON LE NIVEAU DE PERFORMANCE	FFP1	FFP2	FFP3
FACTEUR NOMINAL DE PROTECTION			
	FFP4	FFP10	FFP50
PRINCIPALES APPLICATIONS	Faibles niveaux de poussières fines et de brouillards aqueux ou huileux (issus d'opération de sablage, de forage et de découpe)	Niveaux modérés de poussières fines et de brouillards aqueux ou huileux (plâtrage, cimentage, poussières de bois tendres)	Niveaux élevés de poussières fines et de brouillards aqueux ou huileux (manipulation de poudres toxiques, fibres et agents biologiques)



- Demi-masque 4251, RÉUTILISABLE série 4000 (Réf. 129099)
Port long confortable.
Cartouches intégrées combinant protection gaz (A1) et poussières (FFP2).



- Demi-masque À CARTOUCHES AMOVIBLES
Port long confortable.
Combinaison de plusieurs filtres possibles. Kit de protection contre poussières (FFP2) et gaz (A2).



- Demi-masque JETABLE PLIABLE anti-poussières FFP2 (Réf. 153929)
Valve Cool-Flow pour améliorer la respirabilité et éviter la chaleur.
Existe aussi en protection FFP3.



FFP2 (Réf. 152836)



FFP3 (Réf. 129095)

PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE

bolle
SAFETY

3M



De nombreuses applications quotidiennes liées aux métiers du bâtiment génèrent des particules en suspension, des projections de liquides corrosifs ou encore des rayonnements qui peuvent blesser les yeux et le visage.



LES EPI POUR LES YEUX ET LE VISAGE comprennent les lunettes, les masques, les écrans et les visières grillagées.

On trouve aussi des EPI spécifiques à une activité (comme les masques de soudeur).

Les lunettes de vue ne constituent pas un EPI ; on les associera donc à des sur-lunettes adaptées.

LES NORMES GÉNÉRALES
EN 166-170

Les normes générales EN 166-170 concernent les lunettes de protection. Ces normes obligent le marquage des branches, des masques ou des oculaires. Elles précisent en particulier la classe optique, la résistance mécanique et les domaines d'utilisation du produit.



CLASSES OPTIQUES

Classe optique 1	Travaux continus (meilleure qualité)
Classe optique 2	Travaux intermittents
Classe optique 3	Travaux occasionnels (qualité la plus basse)

SYMBOLE DE LA RÉSISTANCE MÉCANIQUE

Pas de Symbole	Solidité minimale
S	Solidité renforcée
F	Impact à faible énergie
B	Impact à moyenne énergie
A	Impact à haute énergie

SYMBOLE DES DOMAINES D'UTILISATION

Pas de Symbole	Usage Général
3	Liquides
4	Grosses particules de poussière
5	Gaz et fines particules de poussière
8	Arc électrique et court-circuit
9	Métal fondu et solides chauds

LES PRINCIPAUX TYPES

► LES LUNETTES MASQUE ET BRANCHES

■ BOLLÉ bolle
SAFETY



• Masque BLAST étanche (Réf. 151984)

Champ de vision panoramique - Confortable grâce à sa rotule pivotante et sa tresse réglable - Port de lunettes correctrices possible - Port de demi-masque respiratoire possible.



• Lunette masque TRACKER (Réf. 151985)

Ultra-confortable et technique - Protection risques mécaniques et chimiques - Aération latérale - Renfort en mousse amovible avec aérations indirectes - Protection inférieure panoramique - Tresse réglable et amovible - Livré avec 1 étui microfibre.



• Lunette BOLLE RUSH solaire (Réf. 141359)

Panoramique - Technologie HD - Qualité optique parfaite - Confort - Protection supérieure - Nez réglable anti-glisse, branches anti-glisse - Traitements anti-rayures/anti-buée.



• Lunette SILIUM+incolore (Réf. 151982)

Polycarbonate confortable et ultra-léger - Ergonomie et performance - Port longue durée - Nez anti-glisse ajustable, branches droites ergonomiques ultra-souples - Traitement Platinum - Vision panoramique - Garantie de résistance minimale de la protection aux risques courants.



• Lunette MAMBA solaire (Réf. 151987)

Protection supérieure - Nez anti-glisse renforcé - Branches confort anti-glisse - Bi-matières - Champ de vision automatique - Protection anti-rayures / anti-buée.



• Lunette TRYOFASH BLEU solaire (Réf. 151988)

Ultra-enveloppante - Ligne sportive - Branches co-injectées, technologie Flex160° - Nez ajustable et anti-glisse - Traitement Platinum® - Garantie de résistance minimale de la protection aux risques courants.

■ 3M 3M



• Surlunette incolore (Réf. 129109)

Protection contre les poussières et les impacts moyens - Écran panoramique monobloc - Protections latérales intégrées - Monture très enveloppante, permettant le port de lunettes correctrices - Branches droites, ajustables en longueur, avec embouts anti-glisse - Traitement anti-rayure - Très légère : 35 g.



• Lunette de protection SOLUS incolore (Réf. 129106)

Courbe du verre conçue pour optimiser l'ajustement, le champ visuel et la couverture des yeux - Très légères - Rembourrage intérieur sur les branches - Fournies avec un sac de rangement en microfibre pour le nettoyage et la protection.



• Lunette de protection SOLUS rouge miroite (Réf. 129107)



• Lunette branches SECUREFIT 400 incolore et teintée
Avec répartition de la pression sur les branches, légères, port long, traitées anti-buée et anti-rayures.

PROTECTION DES MAINS



27% des accidents du travail dans le BTP concernent les mains.

Il est donc impératif d'utiliser des gants adaptés à des risques pouvant être très variés et répondant à des normes de référence.

LE PORT DE GANTS PERMET :

- De se protéger des agressions mécaniques ou chimiques
- De limiter le contact avec des agents allergisants

Le gant de protection protège la main mais il peut également couvrir le bras et l'avant-bras (manchette).

LES EXIGENCES GÉNÉRALES DES GANTS DE PROTECTION (conception, structure, innocuité, confort, efficacité, marquage et information) sont définies par la norme EN 420 qui définit aussi les méthodes d'essai.

> Des chiffres compris entre 0 et 5 (niveau de performance) indiquent la manière dont un gant s'est comporté durant plusieurs tests spécifiques :

- Abrasion : de 0 à 4
- Coupure : de 0 à 5
- Déchirure : de 0 à 4
- Perforation : de 0 à 4

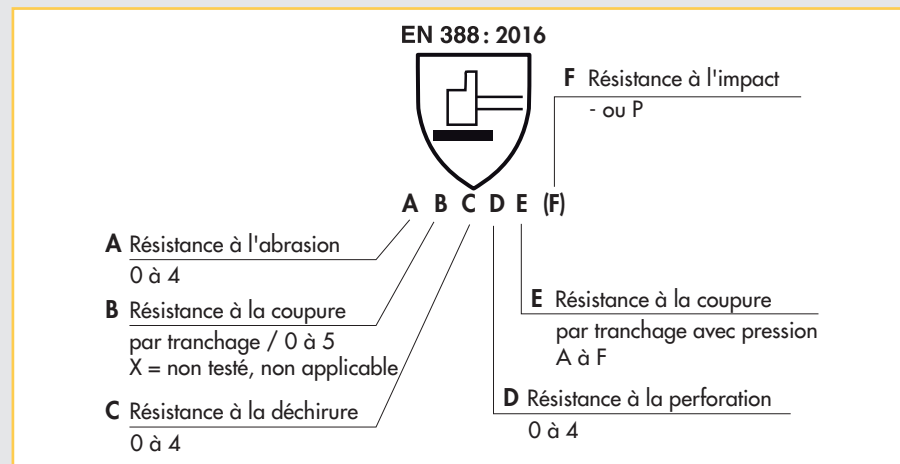
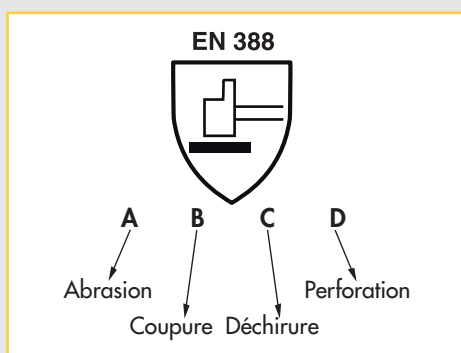
> Chaque gant de protection doit porter les marques qui suivent :

- Nom du fabricant
- Désignation du gant avec la taille
- La marque CE
- Les pictogrammes appropriés accompagnés des niveaux de performance.

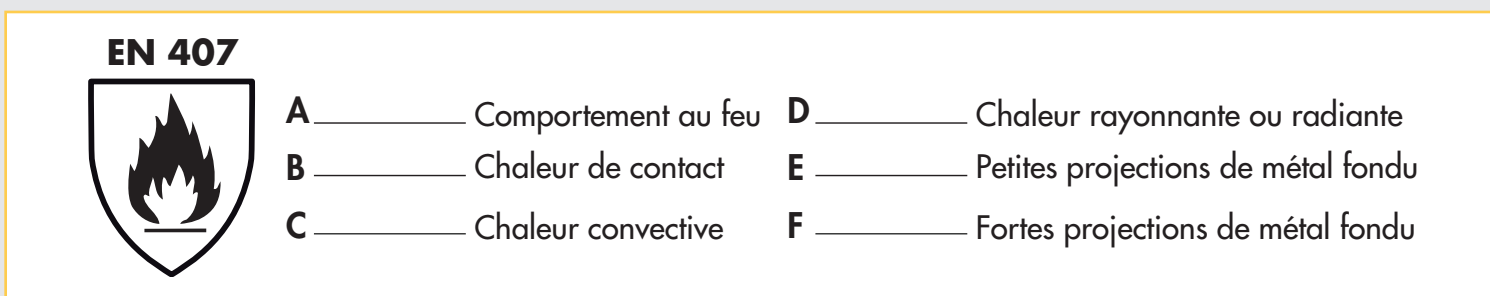
LES NORMES

À chaque risque correspond une norme dont les principales sont :

> EN 388 RISQUES MÉCANIQUES



> EN 407 RISQUES THERMIQUES



> EN 374-1 RISQUES CHIMIQUES

3 types de gants résistants aux produits chimiques (types A,B et C), pour une liste de 18 produits chimiques représentés par une lettre (de A à T)

Résistent à 6 produits chimiques pendant une durée de :

30 minutes

3 minutes

1 minute

EN ISO 374-1:2016
Type B



JKPT

EN ISO 374-1:2016/Type A



JKLMNO

EN ISO 374-1:2016/Type B



JKL

EN ISO 374-1:2016/Type C



LE TABLEAU CI-DESSOUS PRÉSENTE TOUS LES TESTS, LES NIVEAUX DE PERFORMANCE, LES CHIFFRES ET LA LETTRE CORRESPONDANTS. Comprendre ce tableau vous aide à définir les niveaux de performance d'un gant.

TEST	LEVEL					
	1	2	3	4	5	
RÉSISTANCE À L'ABRASION (cycles)	100	500	2000	8000	-	
RÉSISTANCE À LA COUPURE – TEST DE COUPE (facteur)	1.2	2.5	5.0	10.0	20.0	
RÉSISTANCE À LA DÉCHIRURE (N)	10	25	50	75	-	
RÉSISTANCE À LA PERFORATION (N)	20	60	100	150	-	
	A	B	C	D	E	F
RÉSISTANCE À LA COUPURE – TEST TDM (ISO) (N)*	2	5	10	15	22	30
PROTECTION CONTRE LES IMPACTS	(NON)-			(OUI)P		

* Déterminée par la force nécessaire pour couper l'échantillon au moyen d'une machine de test TDM (tomodynamomètre) dans des conditions spécifiques.

Les utilisateurs réclament avant tout de pouvoir garder les mains sèches, fraîches et productives. La technologie AD-APT du gant MaxiFlex répond à cette demande en libérant un agent naturel qui empêche la main de transpirer.

QUELS GANTS DTG POUR QUEL USAGE ?

GANTS MANUTENTION LÉGÈRE



MAXIFLEX ULTIMATE (Réf. 135618)



Respirabilité, dextérité, souplesse

EN 388 4.1.3.1
Abrasion 4



MAXIFLEX COMFORT (Réf. 131539)



Respirabilité, dextérité, souplesse

EN 388 3.1.2.1
Abrasion 3

GANTS MANUTENTION LOURDE



MAXIFLEX ENDURANCE (Réf. 134184)



Durabilité, confort, grip

EN 388 4.1.3.1
Abrasion 4



MAXIFLEX ENDURANCE (Réf. 134182)



Durabilité, confort, grip

EN 388 4.1.3.1
Abrasion 4

GANTS MANUTENTION EN MILIEUX HUILEUX HUMIDE ET GRAS



MAXIDRY OIL (Réf. 137445)

Étanche pendant plus de 8 heures à l'eau et à l'huile

EN 388 4.1.2.1
Abrasion 4

GANTS PROTECTION À LA COUPURE



MAXICUT ULTRA (Réf. 137449)

Dextérité, souplesse, renfort pouce index

EN 388 4.5.4.2
Abrasion 4 - Coupure 5

GANTS PROTECTION THERMIQUE ET SPECIAL HIVER



MAXITHERM (Réf. 081944)

Résistant à la chaleur de contact jusqu'à 250° pendant 15 secondes

EN 388 1.2.4.1





PROTECTION DES PIEDS



Les blessures au pied représentent environ 7% des sièges de lésion des accidents du travail.

On divise ces lésions en 2 grandes catégories : les traumatismes comme les perforations avec les écrasements et les lacérations, le deuxième groupe étant les blessures qui résultent des glissades, entorses, mais aussi les brûlures (chalumeau, bitume liquide) et les risques chimiques (par exemples hydrocarbures).

Les chantiers de BTP représentent un risque particulièrement élevé pour la protection des pieds. Les fabricants ont fait des recherches particulières au niveau de l'esthétique et du confort pour faciliter le port de ces chaussures de sécurité.

De nombreuses spécificités existent dans la conception afin d'adapter la protection au risque rencontré.

- À coque ou à semelles renforcées
- Tige haute de maintien de la cheville
- Semelles anti perforation et antidérapante
- Résistance à la chaleur par contact
- Isolation chaud froid
- Antistatique
- Structure amortissante pour le talon

LES NORMES

La norme EN 345 présente 3 catégories de protection

> CHAUSSURE DE SÉCURITÉ S1

À usage professionnel, avec embout résistant à un choc d'une énergie de 200 joules (soit 20kg à 1 mètre de haut) et un écrasement de 15 kN (soit 1530kg), présentant un arrière fermé, innocuité (qui n'est pas toxique, nocif pour l'organisme), avec propriétés antistatiques et absorption d'énergie au talon.

> CHAUSSURE DE SÉCURITÉ S2

Idem S1 avec la tige résistante à la pénétration et absorption d'eau.

> CHAUSSURE DE SÉCURITÉ S3

Idem S2 avec semelle anti perforation et semelle à crampons.

Pour les chaussures de sécurité en polymères (matériaux composites) :

> CHAUSSURE DE SÉCURITÉ S4

Idem S2 avec semelle résistante aux hydrocarbures.

> CHAUSSURE DE SÉCURITÉ S5

Idem S4 avec semelle anti perforation et semelle à crampons.

LES MARQUAGES ADDITIONNELS

- > A : Chaussures de sécurité antistatiques
- > AN : Protection des malléoles
- > CI : Chaussure de sécurité avec isolation au froid de la semelle
- > E : Absorption du choc dans la zone du talon de la chaussure de sécurité
- > FO : Chaussure de sécurité avec semelle résistante aux hydrocarbures
- > HI : Chaussure de sécurité avec isolation à la chaleur de la semelle

- > M : Chaussure de sécurité avec protection des métatarses (les 5 os longs du pied)
- > P : Chaussure de sécurité avec semelle anti-perforation
- > WR : Chaussure de sécurité résistante à l'eau
- > WRU : Tige résistante à la pénétration et à l'absorption d'eau
- > HRO : Chaussure de sécurité avec semelle de marche résistante à la chaleur par contact direct.

LES MARQUAGES SPÉCIFIQUES

Pour la résistance de la semelle au glissement

- > SRA : Semelle résistante au glissement sur carreaux céramiques recouverts d'une solution de lauryl sulfate de sodium (savonneux)
- > SRB : Semelle résistante au glissement sur un sol en acier recouvert de glycérol (huile)

> SRC : SRA+SRB

MODÈLES GASTON MILLE - PROPOSÉS EN AGENCE



HOT PEPPER
(Réf. 148025)

Chaussure haute ultra légère en cuir
Embout fibre de verre
Semelle résistante aux hydrocarbures
Antistatique



PEPPER
(Réf. 148039)

Chaussure basse ultra légère en cuir
Embout fibre de verre
Semelle résistante aux hydrocarbures
Antistatique



MARS
(Réf. 148032)

Chaussure basse, tige textile et PU injecté
Séchage rapide
Textile aéré très respirant



UNITAN
(Réf. 157095)

Bottes
Semelle très stable sur sol accidenté ou boueux



CARVI

Chaussures hautes très confortables, résistantes à 300°
Excellent maintien des chevilles

CONTRAINTES	Travaux extérieurs	XX	XX	XX	XX	XX
	Travaux intérieurs	X	X	X		X
	Travail en flexion	X	X	X		X
	Protection des malléoles AN	XX				XX
METIERS	Gros œuvre Maçonnerie	XX	XX		XX	X
	Second œuvre	X	X	X	X	X
	Charpente couverture	XX	XX			XX
	Étanchéité	X	X			XX
	TP Voirie	XX	XX		XX	XX
MARQUAGE		S3 AN HI CI SRC	S3 HI CI SRC	S1 P SRC	S3 HI CI SRC	S3 HI HRO SRC

LES PRINCIPAUX TYPES DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ

LES BASSES



- Chaussure SRC RAVING MR (Réf. 141372)

Légère - Confortable - Antistatique - Embout aluminium - Semelle anti-perforation - Convient pour les travaux intérieurs ou extérieurs.



- Chaussure B S1P SRC MOUTO (Réf. 151836)

De type basket - Dessus tissu - Doublure sandwich Mesh - Semelle polyuréthane - Embout et semelle anti-perforation acier - Convient pour tous travaux intérieurs.

LES HAUTES



- Chaussure S1P SRC VERCOR GR (Réf. 141294)

Design sneakers - Ultra confortable - Dessus microfibre et toile - Embout acier - Existe en version basse sous le modèle Vance.



- Chaussure sécurité RHIN S3 (Réf. 148052)

S3 SRC - Cuir épais et très résistant - Hydrofuge et oléofuge - Embout composite - Semelle crantée - Idéale pour travaux extérieurs - Existe en version basse sous le modèle Cigale - (Réf. 148018)



- Chaussure CATERPILLAR HOLTON MIEL (Réf. 153282)

S3 HRO Caterpillar montante - Tige cuir pleine fleur avec col matelassé - Coque interne en acier - Coloris : Miel.



LES BOTTES

- Botte sécurité S5 (Réf. 006702)

Idéale pour extérieur (temps sec ou pluvieux) - Structure en PVC - Semelle anti-perforation, antistatique et anti-dérapante - Coque de protection résistante à une pression de 200 joules - Résistante aux hydrocarbures - Amortie au talon.

PROTECTION DU CORPS



LE VÊTEMENT DE TRAVAIL



La vocation d'un vêtement de travail est de protéger l'individu contre les salissures liées à l'exercice de son travail. Sa fourniture par l'entreprise est obligatoire, dans le cadre de l'article R. 233-1 du code du travail. On ne peut pourtant pas parler d'un EPI contrairement aux vêtements de protection.

LES PANTALONS

La gamme de pantalons de travail PORTEX permet aux entreprises de trouver un large choix adapté aux métiers du BTP ou de l'industrie.

- Matières résistantes et légères
- Gamme Premium en cordura.



- Jean technique PREMIUM

(Réf. 094883)

91% coton ; 8% polyester ; 1% élasthane - Ceinture bouton jeans - 1 passant avec anneau métal porte clefs - 2 poches italiennes - 1 poche plaquée sur cuisse rabat fermé velcro - 1 poche téléphone - 1 double poche porte-outils sur cuisse - 2 poches genouillères en cordura noir fermées velcro - Empiècement dos en Cordura noir - 2 poches plaquées dos fermées velcro - Bas de jambe arrière en Cordura noir.



- Pantalon GDT PREMIUM COTON

(Réf. 153300)

98% coton, 2% lycra - Cordura 100% Nylon - Taille élastiquée intégrée - Imprimé rétro-réfléchissant - Triple couture intégrale points d'arrêt renforcés, renfort à l'entrejambe - Double poche mètre et téléphone - Poche cargo avec renfort Cordura - 2 poches italiennes doublées - Ourlets Cordura.



- Pantalon PREMIUM (Réf. 094867)

Beige/Noir



- Pantalon STARK (Réf. 153310)

65% polyester, 35% coton - Fermeture à glissière et bouton caché - Poches renforcées en Cordura - Solidité - Triples coutures - Élastique réglable au dos.



- Pantalon COTON DUOTONE

(Réf. 141423)

100% coton - Cordura - Double poche mètre et téléphone - Taille élastiquée - Boucle marteau, bouton pression - Poche cargo avec soufflet et rabat velcro - Triple couture intégrale et points d'arrêt renforcés - Poches genouillères - Insertion par le bas.

PROTECTION DU CORPS

LE VÊTEMENT DE TRAVAIL (SUITE)

LES "HAUTS"

La gamme de polaires, vestes, pulls et parkas de travail pour les saisons intermédiaires ou hivernales. vêtement bord-côtes - 4 poches - Capuche fixe ajustable par cordon.



Sweat SPORT Grey (Réf. 142939)
50% coton, 50% polyester - Coton OPEN END (FIL AIR JET) - Encolure ronde - Manches set-in - Bord élastiqué aux poignets et à la base - Coutures doubles - Structure tubulaire.



Sweat zippé ANZIO (Réf. 141322)
Veste sweat molleton 65% polyester 35% coton - Fermeture devant par zip - Poignets et bas du



Pull polaire ALMA (Réf. 147220)
100% polyester laine polaire - Manches raglan - Col montant zippé avec sous patte anti-froid - Peut être porté à même la peau.



Pull polaire BEAVER (Réf. 153325)
96% polyester 4% élasthane - Veste polaire aspect pull - Fermeture par zip anti-froid - Bas de manches et bas avec finition biais - 4 poches - Maille polyester - Empiècements tissu "Softshell" souple, léger et doux.



Veste softshell GRAVITY (Réf. 153332)
Coupe-vent bicolore - 100% polyester - Renforcement nylon Cordura® - Tissu stretch imperméable et respirant - Doublure polaire - Taille réglable - Fermeture à glissière imperméable à ras du col avec protection du menton - Dos rallongé - Capuche amovible réglable avec cordon élastique - Détails réfléchissants.



Parka softshell YANG WINTER (Réf. 153318)
94% polyester/6% Spontex - Déperlant et respirant sur membrane TP - Doublure en polyester tricot 120g/m² - Fermeture à glissière étanchée jusqu'en haut du col - Col droit, capuche intégrée, rabat cache col intérieur - Manches terminées par poignets droits réglables par bandes agrippantes, finition intérieure par poignet élastique - Serrage bas par élastique avec bloque-cordons - Finition double couture - Intérieur dos avec fermeture à glissière horizontale pour le marquage.



Blouson léger (Réf. 153338)
Existe également en veste (Réf. 141401)
Tissu polyester enduit PVC - Doublure filet polyester - Blouson léger - Coutures étanchées - Capuche fixe - Fermeture par zip anti-froid - Bas et poignets élastiqués - 5 poches.

LES PLUS



CARACTÉRISER UNE PROFESSION, CULTIVER UNE IMAGE DE MARQUE

De plus en plus souvent, il permet aussi de caractériser une profession et de cultiver une image de marque par le choix d'une ligne unique de vêtement pour tous les salariés.

CRÉER UN MARQUAGE : SÉRIGRAPHIE, FLOCAGE, BRODERIE

De nombreuses entreprises et artisans souhaitent, dans le cadre de leur image, faire créer un marquage des vêtements de travail. Les motif, logo ou visuel peuvent être brodés, floqués ou sérigraphiés, en fonction du support utilisé et du résultat envisagé.

LE VÊTEMENT DE PROTECTION



Ces vêtements EPI, peuvent naturellement s'imposer dans diverses circonstances :

- Les environnements poussiéreux ou humides
- Durant la pulvérisation de produits chimiques (traitements)
- La manutention de produits dangereux comme la manipulation d'outils coupants.

Il existe donc une multitude de vêtements techniques de protection.

Le risque à maîtriser déterminera le type de protection approprié.

Tous ces vêtements sont régis par des normes européennes spécifiques.

La solidité et la qualité de la couche protectrice doivent être irréprochables.

Ci-dessous un aperçu des lectures des normes les plus courantes

NORMES	TYPES DE PROTECTION	INDICATIONS
EN 343 	VÊTEMENTS DE PROTECTION CONTRE LA PLUIE	 X : classe de résistance à la pénétration de l'eau (1 à 3) Y : classe de perméabilité à la vapeur d'eau, transpiration (1 à 3) Ensemble pluie DIFLEX bm2 (classe 3/1) - Réf. 153201 (taille XL)
EN 14404 	PROTECTION DES GENOUX	Type1 : Protections fixées autour de la jambe Type 2 : Mousse à insérer dans des poches
EN ISO 20471 	VÊTEMENTS DE HAUTE VISIBILITÉ	Type 3 et 4 : Équipements spécifiques à mettre en place Classe 1 : 0,14m² de matière fluorescente + 0,10m² de matière réfléchissante Classe 2 : 0,50m² de matière fluorescente + 0,13m² de matière réfléchissante  Gilet GIECOJA 3 bandes classe 2 - Réf. 049317 Classe 3 : 0,80m² de matière fluorescente + 0,20m² de matière réfléchissante. Couvre le torse avec manches ou jambes longues.
EN ISO 11612 	VÊTEMENTS DE PROTECTION CONTRE LA CHALEUR ET LES FLAMMES	Indice A1- A2 : propagation de la flamme (A1 horizontale, A2 latérale) Indices B1 à B3 : résistance à la chaleur convective Indices C1 à C4 : résistance à la chaleur radiante Indices D1 à D3 : résistance aux projections d'aluminium en fusion Indices E1 à E3 : résistance aux projections de fonte en fusion Indices F1 à F3 : résistance à la chaleur de contact

LA SÉCURITÉ ANTI-CHUTE EN HAUTEUR



FRENEHARD & MICHAUX



Les situations dangereuses exposant les personnes au risque de chute sont par nature très diverses, elles concernent tous les secteurs d'activité, mais tout particulièrement le bâtiment, le point noir étant les chutes depuis un toit ou une verrière.

La démarche de prévention du risque consiste :

1. À éviter le risque autant que possible (par exemple : assembler une charpente au sol)
2. Combattre le risque à la source (par exemple : installer un garde-corps)
3. Donner la priorité aux mesures de protection collectives (par exemple : installer une ligne de vie)
4. Enfin, recourir à des moyens de protection individuelle lorsqu'on doit renoncer à toutes les autres solutions collectives (permanentes et temporaires).

Si la prise de conscience du danger, lors d'un travail à plusieurs mètres de haut, est immédiate, la chute de faible hauteur n'induit pas la même perception du risque. Ses conséquences peuvent être également très graves. La protection individuelle repose sur le principe d'atténuation de l'effet de la chute de hauteur.

Les dispositifs qui atténuent l'effet d'une chute sont définis dans les

normes d'équipements de protection individuelle (harnais, longes, connecteurs) et dans la **norme NF EN 795** relative aux ancrages.

La réduction des conséquences du risque de chute repose sur l'utilisation d'un système d'arrêt de chute (coulisseau sur rail ou corde, stop chute à rappel automatique, longe ou absorbeur) situé entre la personne et le point d'ancrage.

La valeur limite de l'effort que doit supporter l'utilisateur est au maximum 600 daN (**norme NF EN 363**) soit 611 kg environ.

L'autre principe étant de limiter l'accès autant que possible, aux zones à risque de chute par des longes fixes par exemple).

Avant la mise en œuvre de l'EPI, une étude spécifique devra être réalisée sur le point d'ancrage et le cheminement jusqu'à celui-ci.

> LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES D'ARRÊT DE CHUTE

- **LES POINTS D'ANCRAGE PERMANENTS**
sont fixés sur les structures (boulons et fixation résine) ou bien ce sont des dispositifs d'ancrage provisoires transportables.
- **LES HARNAIS ANTI-CHUTE**
Les harnais doivent être conformes à la **norme NF EN 361**. Ces dispositifs doivent au mieux répartir les efforts créés par l'arrêt de la chute.
- **LES LONGES** avec dispositif d'absorbeur d'énergie
La longueur d'une longe ne peut dépasser 2 mètres.
- **ANTI-CHUTE À RAPPEL AUTOMATIQUE** sur point d'ancrage fixe
Il s'agit d'une longe rétractable enroulée sur un tambour, comportant un système automatique de tension et de rappel et une fonction de blocage automatique en cas de chute.
La longueur de la longe rétractable peut être supérieure à 2 mètres.

> LES OBLIGATIONS PARTICULIÈRES LIÉES AUX EPI ANTI-CHUTE

Règle essentielle : ces systèmes ne doivent jamais être sollicités, sauf pour la fonction d'arrêt de chute, sous peine d'être remplacés.

- **Les articles R. 4323-104 à 106 du Code du Travail**, prévoient l'information et la formation des travailleurs à l'utilisation des équipements de protection individuelle.
Plus précisément, le salarié doit suivre une formation adéquate et spécifique à l'utilisation des EPI contre les chutes en hauteur. Elle doit comprendre un entraînement au port de l'équipement à renouveler régulièrement.
- Ces équipements sont également visés par les obligations de vérification périodiques annuelles en application des dispositions du **Code du Travail (articles R. 4323-99 à 103)** et de l'arrêté du 19 mars 1993.

Objet : déceler les défauts pouvant entraîner une situation dangereuse.

L'employeur doit alors désigner une personne compétente ou encore faire appel à une entreprise vérificatrice (par exemple le fournisseur) et veiller à ce que les observations soient consignées dans le registre de sécurité.

Dans tous les cas, ces équipements doivent être stockés dans les meilleures conditions.



Harnais Comfort Unyc 2019



Harnais Expert Unyc 2019



Ligne de vie temporaire - Réf. 122667



Longe absorbeur énergie - Réf. 122665



Longe absorbeur énergie corde - Réf. 122664

La société Unyc propose 5 harnais correspondant aux besoins des entreprises dont les salariés travaillent en hauteur : Budget, Essential, Comfort, Expert et Master se déclinant en 8 kits prêts à l'utilisation. Avec bien sûr tous les dispositifs de sécurité (longe et anti chute à rappel).

> UNE GAMME DE 5 HARNAIS POUR TOUS NIVEAUX DE CONFORT ET D'INTENSITÉ D'USAGE

	BUDGET 	ESSENTIAL 	COMFORT 	EXPERT 	MASTER 
LES +	La sécurité accessible à tous	L'essentiel avec un haut niveau de sécurité	Idéal pour travailler en incliné grâce à sa ceinture de maintien	*Certification ATEX *Grand confort de travail	*Idéal pour travailler en suspension *Grande liberté de mouvements
FRÉQUENCE D'UTILISATION	Rare	Peu fréquent	Fréquent	Très fréquent	Permanent
CONFORT	★	★★	★★	★★★	★★★★
NORMES	EN 361	EN 361	EN 361 EN 358	EN 361	EN 361 EN 358 EN 813
ZONE DE RÉGLAGE	2 cuisses 1 sternal	2 cuisses 2 épaules 1 sternal	2 cuisses 1 ceinture 1 sternal	2 cuisses 2 épaules 1 sternal	2 cuisses 2 épaules 1 sternal
POINTS D'ANCRAGE	2 (1A métallique +2A sangles)	2 (A métalliques)	2 (1A métallique +2A sangles)	2 (1A métallique + 2A métalliques)	3 (A métalliques)
BOUCLERIE MÉTALLIQUE	Mâle-femelle	Mâle-femelle	Mâle-femelle 2 boucles de positionnement	Automatique	Automatique 2 boucles de positionnement
CONFORT	Sous fessière	Sous fessière Sangle élastique dorsale	Ceinture de maintien Renfort dorsal Sous fessière	Renforts matelassés au dos et épaules	Ceinture de maintien Renforts matelassés au dos et cuisses Soutien nuque Sangles des cuisses élastiques
ACCESSOIRES		2 anneaux porte-outils		2 anneaux porte-outils	3 anneaux porte-outils
POIDS MAX	150 kg	140 kg	100 kg	100 kg	140 kg

Par défaut tous les harnais sont de taille 1 (S à XL) ou taille 2 (XXL à XXXL) sur commande.

■ COSTAMAGNA MATÉRIAUX ■
 Antibes
 |
 Cagnes-sur-Mer
 |
 Châteauneuf-de-Grasse
 |
 Mougins
 |
 Nice St-Roch
 |
 St-Martin-du-Var
 |
 Vence
 |
 Brignoles
 |
 Cavalaire
 |
 Grimaud
 |
 Hyères
 |
 Toulon La Farlède
 |
 La-Seyne-sur-Mer
 |
 Le Beausset
 |
 Montauroux
 |
 Puget-sur-Argens
 |
 Salernes
 |
 Ste-Maxime
 |
 Vinon-sur-Verdon
 |
 Le Cannet-des-Maures
 |
 Pignans

■ COSTAMAGNA AMÉNAGEMENT ■
 Nice Carabacel
 |
 Cagnes-sur-Mer
 |
 Mougins
 |
 Grimaud
 |
 Hyères
 |
 La-Seyne-sur-Mer
 |
 Montauroux

■ COSTAMAGNA DÉCORATION / BRICOLAGE ■
 Nice Carabacel
 |
 St-Tropez

COSTAMAGNA

 PLUS DE 140 ANS

 D'EXPERTISE

 ET D'EXPÉRIENCE

 DANS L'HABITAT,

 LA CONSTRUCTION

 ET LA RÉNOVATION.